



Conseil économique et social

Distr. générale
28 octobre 2003
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

Genève, 8-12 décembre 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Mission du Groupe d'experts

Méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note fournit des informations générales pour aider le Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Il s'agit des méthodes et mécanismes concernant les deux domaines d'activité du Forum des Nations Unies sur les forêts qui portent sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports et que doit étudier le Groupe d'experts : progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) et dans le cadre de la gestion durable de tous les types de forêts.

La note passe en revue les décisions du Forum concernant le suivi, l'évaluation et les rapports dans le cadre du Forum et dans celui d'autres mécanismes, instruments et organismes internationaux s'occupant des forêts, en mettant l'accent sur les méthodes qui peuvent être utiles pour améliorer le mécanisme du Forum. Elle examine comment le Forum pourrait suivre et évaluer les progrès accomplis, ainsi que les modalités qu'il serait possible d'employer pour établir les rapports. Enfin, elle examine les besoins en matière de renforcement des capacités des pays dans le domaine considéré.

* E/CN.18/AC.1/2003/1.



L'utilisation d'indicateurs de réalisation faciliterait le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF. Il pourrait être avantageux de relier plus étroitement ces progrès à ceux qui sont réalisés dans l'utilisation d'indicateurs pour la gestion durable des forêts. À cet égard, une formule pourrait consister à réorienter l'établissement de rapports d'exécution autour des propositions d'action du GIF/FIF sur la base des critères de gestion durable des forêts.

Il est reconnu que les critères et indicateurs de gestion durable des forêts constituent un instrument utile pour établir des rapports sur les progrès accomplis dans ce domaine. Diverses formules pourraient consister à établir des rapports de pays destinés au Forum, des rapports d'activité présentés au Forum dans le cadre des mécanismes et processus régionaux et internationaux, et un rapport d'activité utilisant d'autres sources d'information.

Les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les grands groupes déposent des rapports annuels au Forum. La présentation de rapports complets sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF à la cinquième session du Forum doit être coordonnée avec l'évaluation de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

Il est en définitive nécessaire de renforcer les capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et de rapports pour la mise en oeuvre des propositions d'action et la réalisation de progrès vers la gestion durable des forêts. Plusieurs recommandations sont faites à cet égard.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Observations générales	3–9	4
III. Modalités actuelles de suivi et d'évaluation et besoins en matière de rapports au titre des instruments, organisations et mécanismes internationaux pertinents	10–40	6
IV. Observations concernant les modalités de suivi et d'évaluation des progrès pouvant être adoptées par le Forum	41–48	14
V. Considérations relatives à la présentation de rapports spontanés au Forum et options pour identifier tendances et enseignements sur la base des rapports	49–53	16
VI. Renforcement des capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports	54–57	19
VII. Conclusions	58	21
Annexe		
Rapports nationaux sur les forêts aux organisations, instruments et processus internationaux.		24

I. Introduction

1. À sa troisième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts est convenu de créer un Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, qui serait chargé des tâches ci-après :

a) Évaluer les critères actuels d'établissement de rapports dans le cadre des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux compétents afin de déterminer les points forts, les points faibles et les doubles emplois, compte tenu des travaux menés dans ce domaine par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

b) Évaluer les procédures de suivi et d'évaluation des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux relatifs aux forêts afin de déterminer les points forts, les points faibles et les doubles emplois, compte tenu des travaux menés dans ce domaine par les membres du Partenariat sur les forêts;

c) Définir à l'intention du Forum les modalités de suivi et d'évaluation des progrès sur la base de l'élaboration par les pays, les membres du Partenariat et d'autres organismes et mécanismes internationaux et régionaux de rapports volontaires sur la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF), les travaux en cours aux niveaux national, régional et international sur la définition des critères et indicateurs de gestion durable des forêts, et les données et informations disponibles et les systèmes et structures d'établissement de rapports existants;

d) Proposer au Forum un schéma d'établissement de rapports volontaires;

e) Recommander divers moyens de définir, sur la base des rapports présentés aux sessions du Forum, les tendances qui se dégagent et d'en tirer les enseignements;

f) Formuler des recommandations sur le renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports nationaux, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement.

2. Les résultats des travaux du Groupe d'experts seront présentés à la quatrième session du Forum. Le présent rapport fournit des informations générales afin d'aider le Groupe à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

II. Observations générales

Portée des travaux du Groupe d'experts

3. Lorsque le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts, il a défini en tant que l'une des fonctions principales du Forum le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés (voir résolution 2000/35 du Conseil).

4. Dans sa résolution 1/1, le Forum est convenu que ses fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports englobaient les domaines suivants :

a) Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF;

- b) Progrès réalisés en matière de gestion durable de tous les types de forêt;
- c) Évaluation de l'efficacité des accords internationaux sur les forêts.

5. Le Groupe d'experts abordera la question du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports dans le cadre des deux premiers volets seulement, étant donné que l'évaluation de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts fait l'objet d'une proposition qui sera examinée à la quatrième session du Forum et que l'évaluation elle-même aura lieu à la cinquième session. Le Groupe d'experts voudra peut-être prendre en considération le lien entre ses travaux et l'évaluation, qui est précisé dans la présente note.

6. Le Groupe d'experts voudra peut-être aussi étudier la relation entre ses travaux et la portée des débats de la quatrième session du Forum sur l'« Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts », en particulier en ce qui concerne les points subsidiaires suivants : a) suivi, évaluation et établissement de rapports, concepts, terminologie et définitions¹, et b) critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Les débats mettront l'accent sur les progrès réalisés, les enseignements tirés de l'expérience des pays et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF, dont de nombreuses portent sur le suivi, l'évaluation et les rapports ainsi que sur l'utilisation de critères et d'indicateurs aux niveaux national et sous-national. Le Groupe d'experts doit s'intéresser plus particulièrement au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports au niveau international : comment le Forum pourrait suivre et évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale à l'égard des engagements pris par le GIF, le FIF et le Forum des Nations Unies sur les forêts, et quel type de rapport il faudrait établir à cet effet. Il est important de noter que certaines propositions d'action du GIF/FIF intéressent les travaux du Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne :

a) La promotion de l'utilisation de critères et d'indicateurs convenus aux niveaux international, régional, sous-régional et national pour la gestion durable des forêts, en tant que cadre visant à encourager les pratiques forestières optimales et à faciliter la gestion durable des forêts;

b) L'utilisation des critères et indicateurs par les organisations intéressées afin d'améliorer l'harmonisation des rapports sur l'évaluation et la gestion durable des forêts;

c) L'incorporation d'informations sur les critères et indicateurs pertinents pour la gestion durable des forêts dans un modèle utilisable pour les rapports nationaux destinés aux organismes internationaux;

d) La réduction du nombre de rapports demandés aux pays, la rationalisation des rapports destinés aux organisations et instruments internationaux et l'amélioration des systèmes d'information sur les forêts;

e) Le renforcement de la capacité des pays en matière de suivi, d'évaluation de rapports.

7. Ces questions concernent aussi bien le Groupe d'experts que les débats de la quatrième session du Forum consacrés à la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF concernant le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, les concepts, la terminologie et les définitions, et les critères et indicateurs.

Initiatives récentes intéressant les travaux du Groupe d'experts

8. Plusieurs réunions d'experts ayant abouti à des résultats importants ont été tenues depuis la création du Forum :

a) Réunion internationale d'experts sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les progrès vers la gestion durable des forêts, tenue à Yokohama (Japon) du 5 au 8 novembre 2001²;

b) Consultation d'experts sur l'évaluation des ressources forestières mondiales – harmonisation des efforts nationaux et internationaux (Kotka IV), organisée à Kotka (Finlande) du 1er au 5 juillet 2002 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe³;

c) Initiative de pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts : Réunion sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les enseignements tirés de l'évaluation de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF, tenue à Viterbe (Italie) du 17 au 20 mars 2003 (voir E/CN.18/2003/9);

d) Conférence internationale sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts : Aller de l'avant, tenue à Guatemala du 3 au 7 février 2003.

9. Le Groupe de travail du Partenariat chargé de la rationalisation des rapports sur les forêts a été créé en juillet 2002 en réponse à la demande du Forum des Nations Unies pour que les membres du Partenariat s'attachent à harmoniser et rationaliser les rapports sur les forêts afin de faciliter la tâche des pays. Les membres du Groupe de travail comprennent le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement/World Conservation Monitoring Centre (PNUE/WCMC). Depuis sa création, le Groupe de travail a effectué une analyse comparée des rapports de ses membres sur les forêts afin de voir s'il était possible de rationaliser ces rapports et a lancé le portail du Partenariat consacré aux rapports sur les forêts⁴. Ce site fournit des informations aux organisations membres du Partenariat et permet d'accéder facilement aux rapports nationaux. Le Groupe de travail s'attache actuellement à mettre au point un cadre conceptuel pour l'établissement de rapports internationaux sur les forêts et d'options pour renforcer les capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et de rapports dans le domaine des forêts.

III. Modalités actuelles de suivi et d'évaluation et besoins en matière de rapports au titre des instruments, organisations et mécanismes internationaux pertinents

10. On trouvera ci-après un résumé des besoins actuels en matière de rapports et les modalités de suivi et d'évaluation du Forum des Nations Unies sur les forêts et des autres principaux instruments, conventions et mécanismes internationaux relatifs aux forêts, y compris la Convention sur la diversité biologique, la

Commission du développement durable, la FAO, l'OIBT, le PNUD (sur les objectifs du Millénaire pour le développement), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les mécanismes et processus régionaux et internationaux concernant les critères et indicateurs de gestion durable des forêts⁵. L'annexe donne un aperçu des modalités d'établissement des rapports destinés à ces organisations, instruments et mécanismes.

11. La section suivante passe en revue la fonction de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports des conventions et instruments internationaux susmentionnés et leur utilisation d'indicateurs de suivi et d'évaluation; elle fournit aussi des informations sur l'établissement d'autres rapports sur les forêts et mentionne des questions que le Groupe d'experts voudra peut-être examiner en élaborant ses recommandations au Forum des Nations Unies sur les forêts.

Modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports des principaux instruments, organisations et mécanismes relatifs aux forêts

Forum des Nations Unies sur les forêts

12. À sa première session (voir E/2001/47/Rev.1, Part two, chap. I.B, résolutions 1/1 et 1/2), le Forum a décidé que l'établissement de rapports à son intention mettrait l'accent sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et qu'un choix représentatif d'enseignements tirés de l'expérience des pays, de progrès réalisés et d'obstacles rencontrés serait présenté et examiné à chaque session du Forum. Il a décidé par ailleurs que l'établissement de rapports serait volontaire et commencerait à la deuxième session. Il a invité les pays, les régions, les organisations, les mécanismes et les parties intéressées à présenter des rapports. Il a indiqué que les rapports des pays pourraient être établis en consultation avec les parties intéressées.

13. À sa deuxième session, le Forum a demandé à son secrétariat d'établir un modèle afin d'aider les pays à élaborer leurs rapports volontaires sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF qui seront présentés à sa troisième session (voir E/2002/42, chap. II.B, résolution 2/1). À cette session, le Forum a demandé au secrétariat d'établir un modèle analogue pour la quatrième session, lequel devait être simple, harmonisé et souple et englober les questions thématiques de la session ainsi que les thèmes communs et intersectoriels (voir E/2003/42, chap. I.D, décision 3/2).

14. L'opération a commencé à la deuxième session du Forum lorsque 16 pays ont présenté des rapports nationaux. L'année suivante, 37 pays et la Communauté européenne ont communiqué leurs rapports à la troisième session. Les membres du Partenariat sur les forêts ont présenté aux deux sessions un rapport collectif par l'entremise du Partenariat. Les grands groupes ont présenté aux deux sessions des rapports écrits pour le dialogue multipartite. Les rapports des pays et des grands groupes à la troisième session ont mis l'accent sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF concernant les questions thématiques et les éléments du Forum examinés à chaque session.

15. Les rapports nationaux ont servi de source principale d'informations pour les rapports du Secrétaire général sur les questions thématiques examinées à la session. Le cadre du Partenariat, les rapports des grands groupes et les débats au titre du

dialogue multipartite ont également contribué aux discussions sur la mise en oeuvre des propositions d'action lors des sessions du Forum.

16. Le Forum évaluera les progrès généraux accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF à sa cinquième session, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité. Il a inclus parmi les 21 critères applicables la mesure dans laquelle les pays, le Partenariat sur les forêts et les autres acteurs ont réalisé des progrès dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF.

17. Le Forum doit prendre d'autres décisions sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports en ce qui concerne les progrès vers la gestion durable des forêts. À sa première session, il a souligné l'importance d'utiliser les critères indicateurs régionaux et internationaux de gestion durable des forêts pour établir les rapports dans ce domaine (voir E/2001/42/Rev.1, part two, chap. I.B, résolution 1/1).

Commission du développement durable

18. L'une des fonctions principales de la Commission du développement durable est d'examiner et de suivre les progrès réalisés dans l'application d'Action 21 du Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Les rapports nationaux que les États présentent de leur propre initiative à la Commission constituent la base du suivi et de l'évaluation des progrès.

19. Les rapports nationaux (présentés chaque année sur la mise en oeuvre des chapitres pertinents d'Action 21) et les aperçus de pays (présentés en 1997 et 2002 sur l'application de tous les chapitres d'Action 21 ont servi au Secrétariat de l'ONU) pour évaluer la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau mondial en 2002.

20. Durant la période de 2003 à 2017, les rapports nationaux seront présentés à la Commission pour chacun des « cycles d'exécution » d'une durée de deux ans. Ces rapports seront axés sur les progrès réalisés dans les activités de mise en oeuvre, y compris les réalisations, les obstacles, les défis et les possibilités concernant les questions examinées durant chaque cycle. La question des forêts sera examinée lors du cycle 2012-2013. Il n'a pas encore été décidé comment le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'exécution de Johannesburg seront effectués de 2003 à 2017.

21. Dans le cadre du Programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable, une série de 58 indicateurs (dont deux portant sur les forêts) ont été retenus pour que les pays les utilisent éventuellement afin de suivre les progrès réalisés vers le développement durable au niveau national.

Convention sur la diversité biologique

22. Au titre de la Convention sur la diversité biologique, chaque Partie est priée de présenter des rapports nationaux sur les mesures qu'elle a prises pour mettre en oeuvre les dispositions de la Convention et sur leur efficacité pour atteindre les objectifs fixés. Le troisième rapport national (2005) fournira notamment des informations sur l'exécution du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts. Les pays sont également invités à présenter de leur propre initiative, en 2003, des rapports thématiques sur le succès de l'application des

mesures prioritaires prises et sur les défis et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.

23. Les rapports présentés constituent la base du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention. Un groupe spécial d'experts techniques fournit des avis sur la manière dont devrait être entrepris l'examen de la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts et contribue lui-même à l'examen. Ce groupe doit tenir sa première réunion du 10 au 14 novembre 2003 et doit achever ses travaux avant la huitième Conférence des Parties en 2006. L'examen s'achèvera en 2008, à la neuvième Conférence des Parties.

24. Des efforts ont été faits pour élaborer a) des principes permettant de concevoir des programmes et des indicateurs de suivi au niveau national, et b) une liste d'indicateurs éventuels qui pourraient être utilisés par les États parties pour l'établissement des rapports nationaux et qui pourraient aussi contribuer à des aperçus régionaux et mondiaux sur l'état et les tendances de la biodiversité. La Convention encourage la coopération régionale pour l'élaboration des indicateurs. Dans sa décision VI/22 sur la diversité biologique des forêts, la Conférence des Parties « reconnaît les critères et indicateurs existants pour la gestion durable des forêts, y compris la diversité biologique des forêts, aux niveaux national et régional, convient qu'ils devraient être appliqués là où des critères et indicateurs sont nécessaires aux fins du programme de travail élargi, et reconnaît la nécessité d'élaborer et de sélectionner plus avant des critères et indicateurs pour l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des forêts aux niveaux national et régional ».

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

25. Chaque Partie à la Convention est tenue de communiquer à la Conférence des Parties les mesures prises pour appliquer les dispositions de la Convention. Le contenu des rapports nationaux diffère légèrement suivant la catégorie à laquelle appartiennent les États parties (voir annexe) et les engagements qu'ils ont pris. Les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies sont également priés de présenter des rapports. Les activités de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention sont fondées sur ces rapports.

26. Des indicateurs de mise en oeuvre ont été définis afin de contribuer à suivre et à évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Convention. Des travaux sont également faits afin d'identifier le type de données nécessaires pour évaluer l'état et les tendances de la désertification (indicateurs de désertification) et des indicateurs d'impact pour suivre les effets biophysiques, socioéconomiques et institutionnels des programmes d'action nationaux mis au point par les Parties touchées par la désertification. Ces indicateurs seraient utiles pour évaluer l'impact de l'exécution des engagements pris au titre de la Convention.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

27. La « communication nationale » est le principal moyen par lequel États parties à la Convention informent celle-ci de leurs activités de mise en oeuvre. Les critères d'établissement de rapports nationaux pour les pays développés (Parties visées à l'annexe I) sont plus détaillés que les directives applicables aux pays en développement (Parties non visées à l'annexe I). Des informations concernant les forêts figurent dans chaque chapitre de la communication nationale : situation

nationale, inventaire national des émissions et absorption par les puits, politiques et mesures adoptées et impact, adaptation et vulnérabilité dans le domaine des changements climatiques.

28. Outre les rapports contenant des informations qualitatives sur l'application de la Convention, les Parties dressent également des inventaires nationaux des gaz à effet de serre, en estimant les émissions et l'absorption de ces gaz dans cinq secteurs d'activité humaine qui influent sur les sources et les puits de ce type de gaz : énergie, industries, agriculture, changement d'affectation des terres, foresterie et déchets. Afin d'effectuer l'inventaire national, il est nécessaire d'avoir des données spécifiques sur les forêts et ressources forestières, l'évolution du patrimoine forestier et des autres stocks de biomasse ligneuse, la conversion des forêts et des prairies, l'abandon de terres exploitées et les émissions et absorptions en dehors du sol. L'inventaire des gaz à effet de serre dans les forêts sera examiné en fonction du prochain rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), intitulé « Guide des bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ». Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques maintient également une base de données sur les inventaires des gaz à effet de serre, y compris des données sur les absorptions par les puits.

29. L'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie au titre du Protocole de Kyoto et des Accords de Marrakech portent sur le boisement, le reboisement, le déboisement, la gestion des forêts, des sols cultivés et des pâturages et la restauration du couvert végétal pour les Parties visées à l'annexe I et sur les activités de projet de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme pour un développement propre. De nouvelles activités de comptabilité et d'établissement de rapports seraient nécessaires à cet égard.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

30. La FAO a demandé aux pays de lui fournir des informations sur un grand nombre de variables concernant les forêts. Les informations les plus pertinentes pour la fonction de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts sont celles qui sont recueillies aux fins de l'évaluation des ressources forestières mondiales et de l'établissement de l'*Annuaire des produits forestiers* publié par la FAO. Outre ces données sur les ressources forestières, les biens et services forestiers, la FAO publie des informations (mises à jour) sur les programmes forestiers nationaux et gère une base de données (FAOLEX) sur les dispositions législatives nationales relatives aux forêts.

31. L'évaluation des ressources forestières mondiales, qui se limitait à la réalisation d'études sur l'approvisionnement en bois dans les années 40, consiste aujourd'hui en une vaste opération visant à évaluer les ressources forestières, leur gestion et les usages qui en sont faits. À la suite des recommandations récemment formulées dans les instances internationales, la FAO se fonde sur des critères de gestion durable des forêts pour actualiser son évaluation des ressources forestières mondiales en 2005 et fera rapport sur les variables concernant : a) l'étendue des ressources forestières et leur contribution au cycle mondial du carbone; b) la santé et la vitalité des forêts; c) la diversité biologique des forêts; d) leurs fonctions productives; e) leurs fonctions de protection; et f) leurs fonctions socioéconomiques. Les informations destinées à l'évaluation sont communiquées à la FAO par des correspondants nationaux désignés par les pays. Une réunion mondiale des

correspondants s'est tenue à Rome du 17 au 21 novembre 2003 pour examiner les modalités de l'évaluation de 2005 et lancer l'établissement du rapport de 2005.

32. La FAO recueille également des données sur la production et la consommation de produits forestiers, ainsi que des statistiques commerciales au niveau mondial, qu'elle publie dans son *Annuaire des produits forestiers*.

Programme des Nations Unies pour le développement

33. Les travaux du PNUD sur la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pourraient être utiles à l'examen par le Groupe spécial d'experts des différentes formules de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports que le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait adopter. Pour faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations ont défini, au niveau international, un ensemble d'objectifs et de cibles, mesurables et assortis de délais pour la lutte contre la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la détérioration de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Différents éléments d'appréciation (dont l'un concerne les forêts) ont été arrêtés pour faciliter le suivi des mesures prises pour atteindre chacune de ces cibles.

34. Le suivi de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire se fera aux niveaux national et international. Au niveau national, les gouvernements devront établir des rapports sur la question tous les deux à trois ans. Les pays définissent les objectifs et cibles internationaux qui leur correspondent en adoptant ceux qui ont été arrêtés au niveau international, en les adaptant ou en y ajoutant d'autres éléments. Ils rendent compte de l'état d'avancement des travaux, des difficultés rencontrées, des ressources nécessaires et des capacités de suivi pour chaque cible. Au niveau international, le Secrétaire général doit faire rapport chaque année à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et présenter un rapport plus complet tous les cinq ans. Ces rapports sont établis à partir d'informations tirées des bases de données que la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies tient sur les indicateurs sélectionnés. Les chiffres retenus dans ces bases de données proviennent de séries internationales compilées par différentes institutions des Nations Unies. Il n'est pas demandé aux pays de fournir de nouvelles statistiques; le suivi et l'évaluation des progrès accomplis se fondent sur des informations extraites des bases de données existantes.

Organisation internationale des bois tropicaux

35. Les Parties à l'Accord international sur les bois tropicaux doivent fournir des statistiques et des informations sur le bois, sur le commerce qui en est fait et sur les activités visant à permettre une gestion durable des forêts productrices de bois. Les membres sont priés de communiquer chaque année des données sur la production, les échanges commerciaux, l'offre, les stocks, la consommation et les prix des bois tropicaux au niveau national. Ces données sont compilées et diffusées dans l'*Annual Review and Assessment of the World Timber Situation* que publie l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Les membres doivent fournir d'autres données statistiques et des indicateurs spécifiques et faire rapport sur les activités visant à parvenir à une gestion durable des forêts ainsi que sur les progrès réalisés

dans l'accomplissement de l'objectif de l'OIBT pour l'an 2000. Les pays membres (producteurs) sont encouragés à utiliser les critères et indicateurs de l'OIBT à cette fin. Le premier rapport sur l'état de la gestion des forêts tropicales (*Status of tropical forest management report*) publié par l'OIBT se fondera en grande partie sur les rapports nationaux fournis en 2004.

Mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts

36. Quelque 150 pays participent à au moins un des neuf mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts⁶. Ces mécanismes élaborent, expérimentent et mettent en oeuvre des critères et indicateurs pour orienter le suivi et l'évaluation de leurs forêts ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet et afin d'améliorer les politiques et pratiques forestières.

37. S'il existe des écarts importants entre les indicateurs définis par les différents mécanismes, on constate une convergence importante de leurs critères. La Conférence internationale de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts et sur les moyens d'aller de l'avant a reconnu les domaines thématiques suivants de la gestion durable des forêts, qui sont communs à tous les mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux critères et indicateurs :

1. Étendue des ressources forestières.
2. Diversité biologique.
3. Santé et vitalité des forêts.
4. Fonctions productives des ressources forestières.
5. Fonctions de protection des ressources forestières.
6. Fonctions socioéconomiques.
7. Cadre juridique, politique et institutionnel.

38. Trois de ces mécanismes – les processus paneuropéen (Helsinki), de Montréal et de l'OIBT – sont parvenus à un stade où ils communiquent des données sur les indicateurs :

a) Des données nationales sur les critères et indicateurs ont déjà été communiquées deux fois au niveau paneuropéen (en 1994-1995 lors de la phase d'essais et en 1998), et une nouvelle série sera bientôt transmise. Les données des rapports de 1998, compilées par la FAO et la Commission économique pour l'Europe, ont été intégrées dans l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2000. La prochaine série sera intégrée à l'évaluation actualisée des ressources forestières mondiales en 2005;

b) En 2003, les membres du Processus de Montréal ont établi leurs premiers rapports de pays sur la gestion durable des forêts en utilisant les critères et indicateurs qu'ils avaient définis. Le premier rapport de synthèse sur les forêts du Processus de Montréal pour 2003 (*Montreal Process First Forest Overview Report 2003*) présente certaines données communiquées dans les rapports de pays;

c) Établissement de rapports fondés sur les critères et indicateurs de l'OIBT afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé pour l'an 2000 (voir plus haut);

39. Les autres mécanismes relatifs aux critères et indicateurs – Proposition de Tarapoto, Organisation africaine du bois, Initiative régionale des zones sèches d'Afrique, Processus du Proche-Orient, Initiative régionale des forêts xérophiles d'Asie et Processus de Lepaterique – n'en sont pas encore au stade de l'établissement de rapports.

Conclusions concernant le suivi et l'évaluation des forêts et l'établissement de rapports sur la question

40. Les principales conclusions que l'on peut tirer en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des forêts et l'établissement de rapports sur la question dans les instruments, organisations et mécanismes susmentionnés sont les suivantes :

a) Les rapports transmis au Forum des Nations Unies sur les forêts ont essentiellement porté sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF. L'établissement des rapports par les pays est facilité par l'emploi d'un modèle simple, rationnel et souple qui couvre les questions thématiques de chaque session, ainsi que les questions communes et intersectorielles. De même, les rapports présentés à d'autres instruments portent essentiellement sur les mesures prises et les progrès accomplis dans l'exécution des engagements. Les informations fournies sont surtout descriptives;

b) Le Forum des Nations Unies sur les forêts n'a pris aucune décision spécifique concernant un suivi et une évaluation plus larges des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts et l'établissement de rapports sur la question.

c) Les pays transmettent des données quantitatives : à la FAO et à la Commission économique pour l'Europe sur les ressources forestières et les biens et services forestiers en vue de l'évaluation des ressources forestières mondiales, à la FAO et à l'OIBT sur les produits forestiers; à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le cadre des rapports sur les gaz à effet de serre; aux trois mécanismes relatifs aux critères et indicateurs qui sont parvenus au stade de l'établissement de rapports;

d) Plusieurs instruments et organismes (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention sur la diversité biologique, Commission du développement durable) définissent ou ont défini des ensembles d'indicateurs à usage national ou, dans certains cas, international. Ces indicateurs, qui peuvent porter sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en termes de mise en oeuvre (indicateurs de mise en oeuvre), ou sur le suivi et l'évaluation de la situation et des tendances sur le terrain, donnent une indication de l'incidence des mesures prises;

e) Différents éléments pourraient faciliter les évaluations des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts et simplifier l'établissement de rapports connexes dont les suivants : i) la notion de gestion durable des forêts est mieux comprise au niveau mondial, comme en témoigne les domaines thématiques communs à tous les mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux critères et indicateurs; ii) trois mécanismes relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts, auxquels participent 84 pays, établissent désormais des rapports

sur les progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts dans leur région ou écorégion; iii) des critères portant sur la gestion durable des forêts serviront de cadre à l'évaluation actualisée des ressources forestières mondiales en 2005;

f) Dans la plupart des cas, le suivi effectué dans le cadre d'un instrument se fonde sur les rapports présentés à l'organe. Cependant, dans le cas des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le suivi des progrès internationaux se fonde sur des séries de données existantes compilées par les organismes des Nations Unies, ce qui évite aux pays d'avoir à communiquer les données une seconde fois;

g) Divers types d'évaluations mondiales portant sur les forêts ont été réalisées dans le cadre des instruments, organisations et mécanismes susmentionnés :

i) Des bilans périodiques de la mise en oeuvre de l'instrument international (pour tous les instruments);

ii) Des évaluations de l'état et des tendances des ressources, biens et services forestiers, au nombre desquelles figurent l'évaluation des ressources forestières mondiales et l'*Annuaire des produits forestiers* publiés par la FAO, ainsi que l'*Annual Review and Assessment of the World Timber Situation* publié par l'OIBT;

iii) Des évaluations des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts dans le cadre des mécanismes relatifs aux critères et indicateurs, au nombre desquelles figurent le premier rapport de synthèse sur les forêts du Processus de Montréal pour 2003 et le rapport sur l'état de la gestion des forêts tropicales que l'OIBT publiera prochainement.

IV. Observations concernant les modalités de suivi et d'évaluation des progrès pouvant être adoptées par le Forum

Suivi et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF

41. Les propositions d'action du GIF/FIF ont porté sur des pays, des membres du Partenariat sur les forêts, d'autres organisations et mécanismes internationaux et régionaux et des grands groupes, qui jouent tous un rôle dans le suivi et l'évaluation des progrès accomplis.

42. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de certaines propositions d'action liées aux questions thématiques de la session ont été évalués aux deuxième et troisième sessions du Forum et seront évalués à sa quatrième session. Les rapports correspondants du Secrétaire général présentent une vue d'ensemble de la situation dans le monde, à partir des informations communiquées dans les rapports nationaux et par d'autres sources, y compris par les membres du Partenariat sur les forêts. En 2003, les grands groupes ont été engagés à fournir des informations sur la mise en oeuvre des propositions d'action au Secrétariat du Forum au moment où les pays présentent leurs rapports nationaux, de façon à ce que les rapports du

Secrétaire général à la quatrième session du Forum puissent mieux tenir compte de leurs données d'expérience.

43. L'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts qui aura lieu à la cinquième session du Forum devrait comporter une évaluation complète de la mise en oeuvre de toutes les propositions d'action du GIF/FIF. L'un des 21 critères retenus pour cet examen porte sur l'importance des progrès accomplis par les pays, les membres du Partenariat et d'autres acteurs dans la mise en oeuvre des propositions d'action pertinentes du GIF/FIF. Le Groupe d'experts voudra peut-être formuler des recommandations concernant les modalités selon lesquelles ces acteurs participeraient au processus d'évaluation et le moment où ils le feraient. Ces recommandations pourraient être examinées par le Forum à sa quatrième session lors des débats qu'il consacrerait à l'examen de l'efficacité.

44. Le suivi des progrès de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF pourrait être facilité par l'emploi d'indicateurs. On pourrait identifier certains indicateurs au cours de l'examen de l'efficacité en soumettant pour examen aux pays, aux membres du Partenariat et aux grands groupes des objectifs d'étapes quantifiables pour les 21 critères. Le Groupe spécial d'experts voudra toutefois peut-être formuler des recommandations sur les modalités selon lesquelles une liste d'indicateurs potentiels de mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF pourrait être élaborée pour être soumise au Forum pour examen.

45. Un autre point que le Groupe spécial d'experts voudra peut-être examiner concerne le groupement des propositions d'action du GIF/FIF aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis. La mise en oeuvre des propositions d'action vise à contribuer à la gestion durable des forêts. À l'heure actuelle, ces propositions sont groupées autour des éléments du Forum pour faciliter les débats consacrés à leur mise en oeuvre lors des sessions de ce dernier. Il est de ce fait difficile d'établir un lien entre les progrès accomplis d'une part dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et, d'autre part, sur la voie d'une gestion durable des forêts. Si l'on organisait le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre autour de groupes de propositions d'action du GIF/FIF concernant les critères de gestion durable des forêts, en établissant un lien avec les éléments du Forum, il pourrait être plus facile de déterminer si les mesures prises donnent des résultats sur le terrain.

46. À la cinquième session du Forum, le Groupe spécial d'experts voudra peut-être examiner les modalités suivantes d'évaluation de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF :

a) Il pourrait être demandé aux pays, aux membres du Partenariat sur les forêts et aux grands groupes d'effectuer des évaluations complètes de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF les concernant, en faisant fond de toutes évaluations antérieures pertinentes;

b) Il pourrait être demandé aux pays, aux membres du Partenariat et aux grands groupes d'évaluer les progrès en utilisant un ou plusieurs ensembles d'indicateurs à cette fin;

c) À partir des évaluations faites par les pays, par les membres du Partenariat et les grands groupes, on pourrait réaliser une évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions au niveau international en procédant par critères de gestion durable des forêts et en utilisant une ou plusieurs séries d'indicateurs.

Suivi et évaluation des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts

47. Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts ont été mis au point pour faciliter l'élaboration de politiques forestières et, en particulier, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts aux niveaux national et sous-national; on considère souvent qu'ils constituent un moyen de suivi et d'évaluation de la gestion durable des forêts aux niveaux régional et mondial. Le GIF et le FIF ont encouragé les pays à élaborer et mettre en oeuvre des critères et indicateurs de gestion durable des forêts afin de procéder à l'examen et au suivi des tendances nationales de l'état des forêts, ainsi que des progrès accomplis dans la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêt et d'établir des rapports sur la question.

48. Le Groupe spécial d'experts voudra peut-être examiner différentes formules selon lesquelles le Forum pourrait utiliser des critères et indicateurs pour assurer le suivi de la gestion durable des forêts. Une formule consisterait à utiliser un ensemble international de critères et un ensemble international de critères et indicateurs de base fondés sur ceux qui existent dans les mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux critères et indicateurs. Une autre formule consisterait à encourager le suivi et l'évaluation des progrès aux niveaux régional et écorégional dans le cadre des mécanismes existants relatifs aux critères et indicateurs. Cela supposerait que des mesures suivies soient prises pour renforcer la capacité des pays à employer des critères et indicateurs dans le suivi et l'évaluation des progrès.

V. Considérations relatives à la présentation de rapports spontanés au Forum et options pour identifier tendances et enseignements sur la base des rapports

Rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF

49. Le tableau donne un aperçu des rapports soumis de 2002 à 2004 au Forum des Nations Unies sur les forêts par les pays, les membres du Partenariat sur les forêts et des groupes importants. Il indique aussi les options qui s'offrent à ces entités pour présenter des rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts en 2005, sur la base des discussions sur le suivi et l'évaluation mentionnées plus haut au chapitre IV.

Rapports actuellement présentés et options offertes pour les rapports à présenter en 2005 au Forum des Nations Unies sur les forêts

<i>Entité</i>	<i>Rapports présentés au Forum des Nations Unies sur les forêts en 2002, 2003 et 2004</i>	<i>Options pour les rapports à présenter en 2005</i>
Pays	Rapports nationaux sur la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF relatives aux questions thématiques de chaque session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2002, 2003, 2004)	<p>Rapport sur la mise en oeuvre au niveau national de toutes les propositions d'action GIF/FIF pertinentes</p> <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte et mise à jour des renseignements existants tirés des rapports nationaux au Forum des Nations Unies sur les forêts • Rapports nationaux pour l'évaluation de l'efficacité, d'où pourraient être tirés des renseignements sur la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF
Grands groupes	Rapports pour le dialogue multipartite (2002, 2003, 2004)	Rapports sur la mise en oeuvre au niveau national de toutes les propositions d'action GIF/FIF pertinentes
Organisations membres du Partenariat sur les forêts	Cadre du Partenariat sur les forêts (2002, 2003, 2004)	<p>Un rapport sur la mise en oeuvre de toutes les propositions d'action GIF/FIF et décisions du Forum aux membres du Partenariat sur les forêts, élaboré en vue de l'évaluation de l'efficacité</p> <p>Rapport 2005 dans le cadre du Partenariat sur les forêts concernant les activités conjointes des membres du Partenariat et résumant les renseignements fournis pour l'évaluation de l'efficacité de l'accord international sur les forêts</p>

50. Les modèles de rapport présentés aux troisième et quatrième sessions du Forum sont axés sur les questions thématiques abordées à chaque session et sur les points communs et intersectoriels abordés dans le cadre des questions thématiques. Ces modèles ont explicitement été mis au point pour tirer parti des données d'expérience acquises au cours de la mise en oeuvre des propositions ainsi que pour cerner les difficultés et les questions nouvelles. Le projet de modèle de rapport constitue une base pour déterminer les enseignements tirés de l'expérience, mais l'identification des tendances reste plus difficile. Celle-ci pourrait être facilitée par l'adoption d'indicateurs qui seraient ensuite utilisées pour établir les rapports. Il serait également utile de mettre au point un dispositif électronique de tri des informations qui figurent dans les rapports nationaux et qui sont toutes publiées sur le site Web du Forum pour tirer les enseignements de l'expérience et déterminer les tendances.

Établissement de rapports sur les progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts

51. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts au niveau international reposent sur les données et informations communiquées directement ou indirectement par les pays. L'établissement de rapports présentés à la cinquième session du Forum pourrait ensuite servir de base au suivi. Il existe au moins trois différentes formules pour l'établissement de rapports au Forum sur les progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts pour la période 2000-2005.

a) Les pays pourraient faire rapport au Forum sur un ensemble mondial d'indicateurs de gestion durable des forêts, à partir desquels le Secrétariat du Forum pourrait établir un rapport sur la situation mondiale;

b) Les mécanismes relatifs aux critères et indicateurs qui sont parvenus au stade de l'établissement de rapports pourraient communiquer leurs rapports au Forum;

c) Un rapport sur les progrès réalisés au niveau mondial en matière de gestion durable des forêts pourrait être établi sur la base des renseignements existants par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Questions à considérer dans les futurs rapports concernant les forêts

52. La périodicité et le contenu des rapports des pays, des membres du Partenariat sur les forêts et des grands groupes au Forum des Nations Unies sur les forêts sont déterminés en fonction du programme de travail pluriannuel de ce dernier. Pour l'avenir, périodicité et contenu devront être examinés à la lumière des décisions qui seront prises à la cinquième session du Forum en ce qui concerne les futurs arrangements internationaux concernant les forêts.

53. Les décisions relatives aux futurs rapports sur les forêts devraient, comme l'a souligné le Forum, tenir compte des possibilités de rationalisation. Les domaines se prêtant à une rationalisation ou réduction du fardeau que représentent les rapports pourraient englober :

a) Les renseignements relatifs à la mise en oeuvre des engagements pris;

b) Les renseignements relatifs aux ressources, produits et services forestiers ainsi qu'aux cadres politiques et institutionnels concernant les forêts.

On peut citer comme exemple réussi de rationalisation le questionnaire relatif au secteur forestier commun à l'OIBT, à la Commission économique pour l'Europe (CEE), à la FAO et à l'Office statistique des Communautés européennes, lequel permet aux pays de ne fournir qu'une seule fois des renseignements sur la production et le commerce de produits ligneux, les organisations concernées utilisant ces renseignements de manière différente selon leurs besoins redditionnels. Le fait d'utiliser un ensemble unique de renseignements permettra non seulement de réduire la charge imposée aux pays, mais aussi d'accroître la cohérence des données et des renseignements.

VI. Renforcement des capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

54. Le GIF et le FIF reconnaissent la nécessité de renforcer la capacité des pays, notamment des pays en développement et des économies en transition, à recueillir, analyser et fournir des données, l'objectif premier étant d'améliorer les processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques et programmes concernant les forêts [voir E/CN.17/1997/12, par. 115 c) et E/CN.17/2000/14, par. 17 a)]. Ils ont également identifié la nécessité d'une coordination et d'une coopération plus étroites dans les pays et entre les pays, ainsi qu'avec les organisations et instruments internationaux pour la collecte, l'examen, la synthèse et l'utilisation périodiques et opportuns des renseignements concernant les forêts.

55. Divers efforts sont en cours pour renforcer les capacités des pays en développement en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts. Des renseignements seront fournis dans le rapport du Secrétaire général à la quatrième session du Forum sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, ainsi que sur les concepts, la terminologie et les définitions. On peut citer à cet égard les activités suivantes :

a) La FAO aide les pays en développement à renforcer leur capacité en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports par le truchement du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, d'études prospectives régionales du secteur forestier, de divers processus utilisant des critères et indicateurs régionaux et, avec d'autres partenaires, par l'intermédiaire du Fonds pour les programmes forestiers nationaux;

b) L'OIBT a financé dans certains pays membres des projets visant à aider à la mise en place de systèmes d'informations statistiques sur les forêts, organisé des stages de formation nationaux pour l'application de ses critères et indicateurs et fourni à des pays un soutien pour l'élaboration de leurs premiers rapports nationaux établis sur la base de ces critères et indicateurs;

c) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fourni une assistance pour le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de renseignements pour les inventaires de carbone concernant les forêts;

d) Le Centre pour la recherche forestière internationale a joué un rôle important en matière de renforcement des capacités grâce à ses travaux sur les critères et indicateurs, notamment par des essais et des stages de formation au niveau national;

e) La Banque mondiale a soutenu des activités de renforcement des capacités en matière de données et de renseignements sur les forêts par le truchement de projets dans de nombreux pays;

f) Le Fonds pour l'environnement mondial a financé des activités de renforcement des capacités nationales en matière de collecte, de diffusion et d'analyse de renseignements sur les forêts dans le cadre de projets portant sur la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des terres;

g) Le PNUD fournit un appui technique aux pays pour suivre les progrès réalisés et élaborer les rapports concernant les objectifs de développement du Millénaire et les aide à obtenir une aide financière pour l'élaboration et la diffusion de ces rapports.

56. Malgré ces activités et d'autres encore, plusieurs propositions d'action du GIF/FIF et résolutions du Forum traduisent la nécessité d'intensifier les efforts visant à renforcer la capacité des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (voir E/CN.17/1997/12, par. 89 b) et 115 c); E/CN.17/2000/14, par. 17 a) et e) et 19 b); E/2001/42/Rev.1, part two, chap. I.B, résolutions 1/1 et 1/3; et E/2003/42, chap. I.C, résolution 3/2). Trois réunions récentes ont formulé des recommandations pour le renforcement des capacités nationales en matière d'inventaire des ressources forestières et de suivi et d'évaluation des forêts : la Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts et sur les moyens d'aller de l'avant (CICI 2003), une réunion du Groupe de travail du Processus de Montréal tenue à Québec en septembre 2003 tenue à Kotka (Finlande) en juillet 2002⁷ (voir encadré).

Recommandations formulées lors de réunions récentes en vue du renforcement des capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

- Les pays disposant d'une capacité limitée devraient envisager de commencer par une série d'indicateurs faciles à mesurer et à comprendre et l'élargir progressivement à d'autres indicateurs de gestion durable des forêts.
- Les pays et les processus existants en matière de critères et d'indicateurs devraient demander pour leurs travaux dans ce domaine l'appui de la FAO, de l'OIBT, du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organisations et mécanismes pertinents. À cet égard, la communauté des donateurs devrait soutenir les efforts des pays en développement, notamment en leur fournissant soutien financier, technologies et savoir-faire.
- Les processus en matière de critères et d'indicateurs et leurs pays membres devraient renforcer la coopération, notamment Sud-Sud et Nord-Sud, en procédant à des échanges d'expérience et de savoir-faire,

par exemple à l'occasion de réunions conjointes, d'ateliers ou de conférences ministérielles ou par le truchement de réseaux de courrier électronique et d'autres mécanismes appropriés.

- Les pays et processus devraient utiliser les mécanismes et forums existants pour améliorer la collaboration et la coordination entre processus existants en matière de critères et d'indicateurs, notamment pour le renforcement des capacités.
- Les processus en matière de critères et d'indicateurs devraient examiner, affiner et partager leurs données et élaborer des stratégies pour aider les pays à mobiliser des ressources pour la collecte des données nécessaires.
- Les processus en matière de critères et d'indicateurs devraient développer les communications, la collaboration et la coopération entre leurs membres.
- Les universités et autres établissements d'enseignement devraient être encouragés à incorporer dans leurs programmes les derniers renseignements sur la gestion durable des forêts et fournir des compétences pour l'élaboration et la mise en oeuvre de critères et d'indicateurs, y compris sur la participation des parties prenantes, la gestion des conflits et les activités de vulgarisation.
- Les institutions nationales et internationales devraient mener ou faciliter les recherches sur les critères et indicateurs qui sont difficiles à évaluer.

57. La plupart de ces recommandations ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les ressources, les produits et les services forestiers. Un renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports en ce qui concerne la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF est également nécessaire, y compris pour les évaluations couvrant divers groupes à différents niveaux. Ces efforts de renforcement des capacités pourraient être menés en même temps que les activités visant à développer, renforcer et mettre en oeuvre des programmes nationaux concernant les forêts.

VII. Conclusions

58. On peut tirer de la présente note les conclusions suivantes :

a) **L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF est reflétée dans les rapports du Secrétaire général sur les questions thématiques débattues lors des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, sur la base notamment des rapports soumis à celui-ci. On prévoit qu'une évaluation des progrès d'ensemble réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF sera effectuée à l'occasion de l'examen de l'efficacité qui aura lieu lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies;**

b) Différents autres instruments, organisations et processus internationaux mènent également des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts. Les approches qu'ils suivent en la matière sont instructives pour l'élaboration et la mise en oeuvre ultérieures des fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts;

c) Les documents issus de plusieurs réunions d'experts pertinentes depuis la création du Forum et les travaux du Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts du Partenariat sur les forêts fournissent des informations utiles que pourra examiner le Groupe ad hoc d'experts;

d) Deux autres grandes catégories de renseignements sont fournies aux autres instruments, organisations et processus s'occupant des forêts : 1) les mesures prises pour appliquer les engagements résultant d'accords ou instruments internationaux et 2) les données sur les ressources, produits et services forestiers ainsi que les renseignements sur les politiques et les cadres institutionnels en matière de forêts;

e) Les rapports nationaux présentés à la plupart des instruments internationaux sont de caractère descriptif et axés sur la mise en oeuvre des engagements pris. Des efforts sont en cours pour identifier des indicateurs quantifiables qui pourront aider à suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures adoptées et leurs effets;

f) L'évaluation de la mise en oeuvre des instruments internationaux se fonde essentiellement sur les rapports soumis aux différents organismes par les pays. L'évaluation par l'Organisation des Nations Unies des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire se fonde cependant sur les sources existantes d'information;

g) Les rapports présentés au Forum des Nations Unies sur les forêts ont porté essentiellement sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF, regroupées en fonction des questions thématiques couvertes à chacune de ses sessions;

h) Le format proposé pour les rapports spontanées des pays au Forum des Nations Unies sur les forêts est de nature à permettre d'identifier les enseignements qui peuvent être tirés de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF. L'utilisation d'indicateurs dans les rapports pourrait faciliter l'identification des tendances caractérisant cette mise en oeuvre;

i) Le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre seraient facilités par l'identification d'une série d'indicateurs quantifiables qui pourraient être utilisés pour la suivre;

j) Le Forum des Nations Unies sur les forêts a reconnu que les critères et indicateurs constituent un instrument utile pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés vers une gestion durable des forêts et diverses réunions d'experts ont identifié des options pour l'utilisation de critères et d'indicateurs aux fins d'évaluation des progrès réalisés en la matière à l'échelle mondiale. Ces options sont les suivantes : i) les pays présenteraient au Forum des rapports portant sur un ensemble d'indicateurs de gestion durable des forêts;

ii) les processus en matière de critères et d'indicateurs qui ont établi des rapports les fourniraient au Forum; et iii) un rapport sur les progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière de gestion durable des forêts serait établi sur la base des renseignements existants;

k) Le fait de lier plus étroitement l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et l'évaluation des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts présenterait des avantages. On pourrait le faire en axant les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la mise en oeuvre autour de groupes de propositions d'action concernant les critères à appliquer;

l) Un renforcement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition, est nécessaire en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports à la fois pour la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et la réalisation de progrès vers une gestion durable des forêts.

Notes

¹ Les débats s'appuieront sur les délibérations et décisions du deuxième Forum des Nations Unies sur les forêts au titre du point de l'Ordre du jour intitulé « Concepts, terminologie et définitions » (E/CN.18/2002/8 et E/2002/42).

² Voir Direction des forêts du Japon, 2002. Actes de la Réunion d'experts internationaux sur le suivi, l'évaluation et les rapports concernant les progrès vers la gestion durable des forêts, tenue à Yokohama (Japon) du 5 au 8 novembre 2001.

³ Actes de la consultation d'experts sur l'évaluation des ressources forestières mondiales – harmoniser les efforts nationaux et internationaux, tenue à Kotka (Finlande) du 1er au 5 juillet 2002. Disponible à : <<http://www.fao.org/forestry/foris/webview/forestry2/index.jsp?siteId=1320&langId=1&sitreeld=4180>>.

⁴ Voir <<http://www.fao.org/forestry/cpf-mar>>.

⁵ Pour un examen plus complet de l'établissement de rapports sur les forêts aux instruments et organismes internationaux, voir S. Braatz, 2002. Rapports nationaux aux instruments internationaux sur les forêts : mandats, mécanismes, doubles emplois et synergies potentielles. Dans FAO, loc. cit.

⁶ Pour un aperçu des progrès accomplis dans le domaine des critères et indicateurs régionaux et internationaux, voir M. Simula, « Criteria and indicators for sustainable forest management: overview of progress and issues », FAO, loc. cit.

⁷ FAO, loc. cit.

Rapports nationaux sur les forêts aux organisations, instruments et processus internationaux

<i>Organisation ou instrument</i>	<i>Rapport</i>	<i>Périodicité/date(s) de parution</i>	<i>Contenu des rapports</i>
Commission du développement durable	Profils de pays	1997, 2002	Statut des structures de prise de décisions, renforcement des capacités, information, recherche et techniques, financement et coopération internationale liés à tous les chapitres d'Action 21.
	Rapports nationaux	Annuelle de 1993 à 2002 Biennale de 2003 à 2017 Des rapports nationaux sur les forêts ont été présentés en 2000 (huitième session) et seront à nouveau présentés en 2012-2013	Stade atteint dans l'application des différents chapitres d'Action 21 relatifs aux thèmes de la session de la Commission. En 2000, les rapports nationaux sur les forêts comprenaient des renseignements sur : la situation en ce qui concerne la gestion durable des forêts, les progrès en matière de la mise en oeuvre des proposition d'action du GIF/FIF, le cadre politique et juridique, l'application des critères et indicateurs de gestion durable des forêts et la diffusion d'informations.
Convention sur la diversité biologique	Rapports nationaux	Quadriennale (1997, 2001, 2005, etc.)	Mise en oeuvre des articles de la Convention et des décisions y relatives de la Conférence des Parties adressés aux États parties. Premier rapport national : mesures générales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Deuxième rapport national : évaluations de la mise en oeuvre des programmes thématiques de la Convention, y compris ceux concernant la diversité biologique des forêts et les questions transversales. Troisième rapport national : comme le deuxième rapport, y compris des renseignements sur la mise en oeuvre du programme élargi de travail sur la diversité biologique des forêts.

<i>Organisation ou instrument</i>	<i>Rapport</i>	<i>Périodicité/date(s) de parution</i>	<i>Contenu des rapports</i>
	Rapports thématiques	Variable selon le programme thématique	I. Mise en oeuvre des domaines du programme thématique concernant la Convention.
	Rapports thématiques sur les programmes relatifs aux forêts : 2001, 2003		II. 2001 : mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts. 2003 : mise en oeuvre du programme élargi de travail sur la diversité biologique des forêts, y compris les actions prioritaires, les succès, les défis et les obstacles.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Évaluation des ressources forestières mondiales	Quinquennale (1995, 2000, 2005, etc.)	Données concernant un vaste éventail de variables relatives aux ressources, produits et services forestiers, données publiées dans le Rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales.
	Questionnaire commun sur le secteur forestier	Annuelle	Statistiques de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers, données publiées dans l' <i>Annuaire des produits forestiers</i> de la FAO et FAOSTAT.
Organisation internationale des bois tropicaux	Questionnaire commun sur le secteur forestier	Annuelle	Statistiques de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers, pour les pays producteurs et consommateurs membres de l'OIBT, données publiées dans l'Examen et évaluation annuels de la situation mondiale du bois de l'OIBT.
	Rapports sur les critères et indicateurs de l'OIBT	Biennale (2002/2003, etc.)	Données et renseignements sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts naturelles tropicales au niveau national et de gestion des forêts de l'OIBT.
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Rapports nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Parties africaines affectées (1999, 2002, 2004) Autres parties affectées (2000, 2002, 2006) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre de programmes d'action nationaux et de programmes d'action conjoints sous-régionaux et régionaux : renseignements sur la mise en oeuvre.

<i>Organisation ou instrument</i>	<i>Rapport</i>	<i>Périodicité/date(s) de parution</i>	<i>Contenu des rapports</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Pays développés parties à la Convention (1999 et/ou 2000, 2002, 2004, 2006) • Organisations intergouvernementales (1999 ou 2000, 2002, 2004, 2006) • Organismes des Nations Unies (1999 et/ou 2000, 2002, 2004, 2006) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays non affectés : processus consultatifs et accords de partenariat, mesures de soutien à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes d'action, pays affectés : stratégies et priorités de lutte contre la désertification et pour l'atténuation des effets de la sécheresse et tous renseignements pertinents sur leur mise en oeuvre. • Mesures prises pour faciliter la mise en oeuvre. • Mesures prises pour faciliter la mise en oeuvre.
Programme des Nations Unies pour le développement	Rapports sur les objectifs de développement du Millénaire	Variable : au moins une fois tous les deux à trois ans; premier rapport demandé pour 2004	Contexte du développement : renseignements pour chaque objectif sur les progrès réalisés (y compris les données sur les indicateurs), principaux défis, besoins de ressources, capacité de suivi.
Forum des Nations Unies sur les forêts	Rapports nationaux	Annuelle (2002, 2003, 2004, etc.)	Progrès réalisés, enseignements, obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF concernant les éléments du Forum des Nations Unies sur les forêts ou les questions thématiques traitées lors de la session.
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Communication nationale	Les principales années de présentation de rapports pour les Parties à l'annexe I de la Convention ont été 1994 (dans les six mois de l'entrée en vigueur de la Convention), 1997 et 2001 pour les première, deuxième et troisième communications, respectivement. La quatrième communication nationale sera présentée en 2006. Les pays	Parties à l'annexe I : rapport sur la mise en oeuvre des engagements au titre des articles 4.1 et 12, y compris : les renseignements sur les gaz à effet de serre, politiques et mesures, évaluation de la vulnérabilité, effets du changement climatique et mesures d'adaptation, financement, transfert de technologie, recherche et éducation. États non parties à l'annexe I : rapport selon l'article 12.1 de la Convention, renseignements couvrant un inventaire national des gaz à effet de serre, description générale des mesures prises ou envisagées pour mettre en oeuvre la Convention et tous autres renseignements

<i>Organisation ou instrument</i>	<i>Rapport</i>	<i>Périodicité/date(s) de parution</i>	<i>Contenu des rapports</i>
		qui ne sont pas parties à l'annexe I doivent présenter leur communication initiale dans les trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui les concerne ou, en fonction des ressources financières disponibles. Cependant, les pays les moins avancés peuvent faire leur communication initiale à leur discrétion. La fréquence des communications futures des pays non parties à l'annexe I sera examinée à la neuvième session de la Conférence des Parties (décembre 2003)	pertinents pour la réalisation des objectifs de la Convention.
	Inventaire national des gaz à effet de serre	Annuelle	Émission et élimination des gaz à effet de serre, y compris ceux résultant du changement d'utilisation des sols et de la sylviculture (changements des stocks forestiers et autres biomasses ligneuses, conversion des forêts et des prairies, superficies et taux de croissance des terres abandonnées, émission et élimination de CO ₂ provenant du sol).